



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 décembre 2023

ISERE
38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2023-051

L'an 2023, le 18 décembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTE AYANT

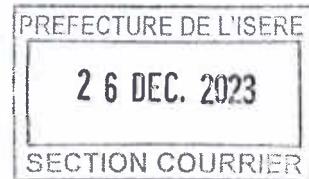
DONNE POUVOIR : Sophie CUTAJAR pouvoir à Nathalie GOIX.

ABSENT : Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 18



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/2023

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13/11/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2023-051 : Décision modificative n°2 au budget communal 2023 :
ouverture de crédits**

Gérard FEY, Rapporteur

INDIQUE qu'une ligne budgétaire a été omise lors du vote du budget primitif 2023, pour les sommes dues à Grenoble Alpes Métropole au titre du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) ;

En fonctionnement, une ouverture de crédits en dépenses est ainsi nécessaire :

- Au chapitre 014 « *Atténuations de produits* », article 739223 (« Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales ») pour un montant de 14 000.00€

Cette ouverture de crédits en dépenses de fonctionnement est équilibrée par :

- des recettes supplémentaires au chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » avec des remboursements sur indemnités journalières plus importants à hauteur de 14 000.00€ à l'article 7788 « *Produits exceptionnels divers* ».

PROPOSE ainsi les ouvertures de crédits suivants :

Section de FONCTIONNEMENT				
	Dépenses	Recettes	BP 2023 + DM 1	Total
	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>		
Article D 739223	+14 000,00 €	-	0,00€	+14 000,00 €
TOTAL chapitre 014	+14 000,00 €	-	0,00€	+14 000,00 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement 2023				
	+14 000,00 €	-	2 720 600,00 €	2 734 600,00 €
Article R 7788	-	+14 000,00 €	57 800,00€	71 800,00€
TOTAL R chapitre 77 « Produits exceptionnels »	-	+14 000,00 €	57 800,00€	71 800,00€
TOTAL Recettes de fonctionnement 2023				
	-	+14 000,00 €	2 720 600,00 €	2 734 600,00€

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

Affiché le : *3/01/2024*
 Reçu en préfecture le : *26/12/2023*
 Exécutoire le : *3/01/2024*

Pour extrait conforme au registre des
 Délibérations et des décisions administratives
 Noyarey, le 19/12/2023

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA